

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 mars 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a arrêté la liste des diplômes universitaires pouvant faire l'objet de l'attribution d'une bourse étudiante (bourses avec affectation spéciale) pour l'année universitaire 2019/2020.

Chaque année, ces bourses peuvent être accordées à des candidats poursuivant des études supérieures dans des spécialités non enseignées localement. Ces formations permettent d'accéder, sur titre ou par concours, aux emplois des catégories A et B de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

- Ces bourses sont attribuées chaque année en fonction des besoins prévisionnels des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie. La liste des cursus de formation susceptibles d'ouvrir droit à l'octroi d'une BAS est publiée chaque année par arrêté du gouvernement.
- Les candidats s'engagent à servir 10 ans à compter de leur nomination.
- La date limite de retour des dossiers de candidature complets est fixée au vendredi 15 mars 2019 à 16 heures.
- Les informations et les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles à l'accueil de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (immeuble Jacques-Iékawé, 18 avenue Paul Doumer à Nouméa, tél. : 25 61 76).
- Le dossier peut être déposé au service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – section recrutement et formation initiale de la DRHFPNC (immeuble Jacques-Iékawé, bureau n° 6, de 13 heures à 16 heures) ou envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la DRHFPNC - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex.

Pour l'année universitaire 2019/2020, les secteurs prioritaires d'attribution concernent les formations sanctionnées par les diplômes suivants :

Santé :

- diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMEM) ;
- diplôme d'État de psychomotricien ;
- diplôme d'État de sage-femme ;
- diplôme d'ergothérapeute ;

- diplôme d'État de masseur kinésithérapeute ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- titre d'ostéopathe.

Social :

- diplôme d'État d'assistant de service social ;
- diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Technique :

- diplôme d'ingénieur informatique (Epita, Supinfo, Esaip) ;
- master informatique méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) ;
- diplôme d'ingénieur spécialité bâtiment ou diplôme d'ingénieur travaux publics spécialité génie civil, option route ou ouvrages d'art ;
- diplôme d'ingénieur en agronomie spécialité halieutique ;
- brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) production horticole ou BTSA productions végétales option agronomie et systèmes de cultures ;
- diplôme de technicien supérieur, spécialité vétérinaire et alimentaire (Infoma).

* *
*